

La Favola

Restaurant



Gabriel et Nicoletta
Martinoli

15, rue Jean-Calvin
Tél. (022) 21 74 37

Paroles...

Mademoiselle Renée Marlétaz, qui habite depuis toujours la Vieille-Ville, est née à la place du Bourg-de-Four. Là, son père tenait le café du Palais de Justice. Sa chambre était située au premier étage, là où on va s'asseoir à table aujourd'hui.

Elle a esquissé quelques souvenirs de son enfance pour un enfant de la Vieille-Ville d'aujourd'hui. Nous sommes heureux de pouvoir les publier et d'inaugurer ainsi notre rubrique «PAROLES», qui vous est ouverte. La deuxième partie de ces souvenirs paraîtra dans notre prochain numéro.

* * *

SOUVENIRS DU BOURG DE FOUR, au début du siècle.

par Renée Marlétaz

Ma petite Olly, toi qui seras la demoiselle de l'an 2000, serais peut-être curieuse de connaître ce qui se passait au Bourg de Four au tout début du siècle.

Tout d'abord, la Rue Verdaine et la Rue de la Fontaine allaient jusqu'à la Rue de la Croix d'Or, ce qui fait qu'il y avait entre les deux rues deux ou trois allées transversales qui faisaient la joie des enfants qui les traversaient en hurlant au grand dam des concierges qui les arrosaient avec de l'eau. La première allée s'appelait «du Diable». En haut de la Rue de la Fontaine, au lieu de la Place d'Agrippa d'Aubigné, se trouvait un pâté de maisons abritant une entreprise de serrurerie et une forge. Au dessus, face à la Cathédrale, il y avait la sinistre prison de l'Evêché, où était enfermé entre autres Luigi Lucchini, le meurtrier de Sissi, la belle et infortunée Impératrice d'Autriche, Elisabeth.

Après les Degrès de Poules il y avait une grande écurie où se trouvaient les chevaux des familles aristocratiques de la ville, et après les Degrès de Poules il y avait de toutes grandes remises où étaient les voitures, les landaus, les cabriolets, les calèches et les breaks de ces familles. Tôt le matin on voyait les cochers et leurs aides panser les chevaux et briquer les voitures.

Puis montaient de la basse-ville les vitriers, les chiffonniers, les fournisseurs, les marchands d'habits et les étameurs qui offraient leurs marchandises ou leurs services à la population. Arrivait aussi le marchand de poissons avec son petit char à deux roues où se trouvaient les poissons entourés de glace.

Vers dix heures on voyait arriver la grosse voiture jaune de la Poste tirée par deux perchons qui amenaient lettres et paquets à la poste qui se trouvait où il y a maintenant le commissariat de police.

Parfois aussi arrivait devant le poste de police, se trouvant au milieu du Bourg de Four, le «panier à salade» qui renfermait les voleurs et chenevans ou autres que l'on enfermait provisoirement aux violons en attendant de les juger. Tout cela devant un attroupement de gamins et de grandes personnes. Il y avait toujours un gendarme de planton en grande tenue devant la porte, avec son bicorne.

Les gendarmes n'avaient pas la tenue décontractée de maintenant. Ils étaient toujours habillés avec de lourds habits. Le Major Julliard était très sévère et interdisait aux gendarmes, pendant leur service, d'aller au bistrot. Mais il y avait toujours des accommodements avec le ciel...

A dix-huit heures en hiver et à vingt heures en été on voyait arriver l'allumeur de réverbères qui, avec une longue tige, allumait une maigre lampe pour éclairer la Place du Bourg de Four. Plus tard il se servait d'une clef, ce qui était plus pratique. La ville était alors partout éclairée au gaz. Lorsque l'allumeur de réverbères arrivait, c'était le signal de rentrer pour tous les enfants qui s'amusaient dehors.

En 1904 il y avait l'ancêtre du Petit bus: la «Petite Ceinture», un tram qui montait la Cité, la Grand'Rue, la Rue de l'Hôtel de Ville, le Bourg de Four, la Rue Verdaine, pour rejoindre les Rues Basses. Son rôle fut de courte durée car suite à un accident à la Cité, il fut supprimé.

Les Mercredis et Samedis voyaient arriver les maraîchers de Savoie, partis à pied dans la nuit. Quelques-uns avec un cheval ou un âne, et parfois un gros chien qui aidait à traîner. D'autres poussaient leur char. Certains avaient de petits étalages et d'autres mettaient les légumes dans de grandes corbeilles en osier rondes placées à même le sol. C'était un spectacle très primitif et drôle.

Les enfants étaient nombreux et s'amusaient entre la Rue des Chaudronniers et celle de l'Hôtel de Ville. Les garçons jouaient aux «coïus» (lisez «billes») et parfois ils permettaient aux filles de jouer avec eux. Les filles jouaient à la corde à sauter, au jeu de grâce ou aux diabolos. Les cerfs-volants montaient bien haut dans le ciel. Le jeu qui avait le plus grand succès pour filles et garçons était de jouer aux voleurs et gendarmes, mais cela finissait souvent par des bagarres.

suite no 32

Gagnez du temps et de l'argent, imprimez chez TEX!

Photocopie - Photocomposition - Offset - Sérigraphie - Atelier de graphistes
Dactylographie - Adressage et distribution d'imprimés.

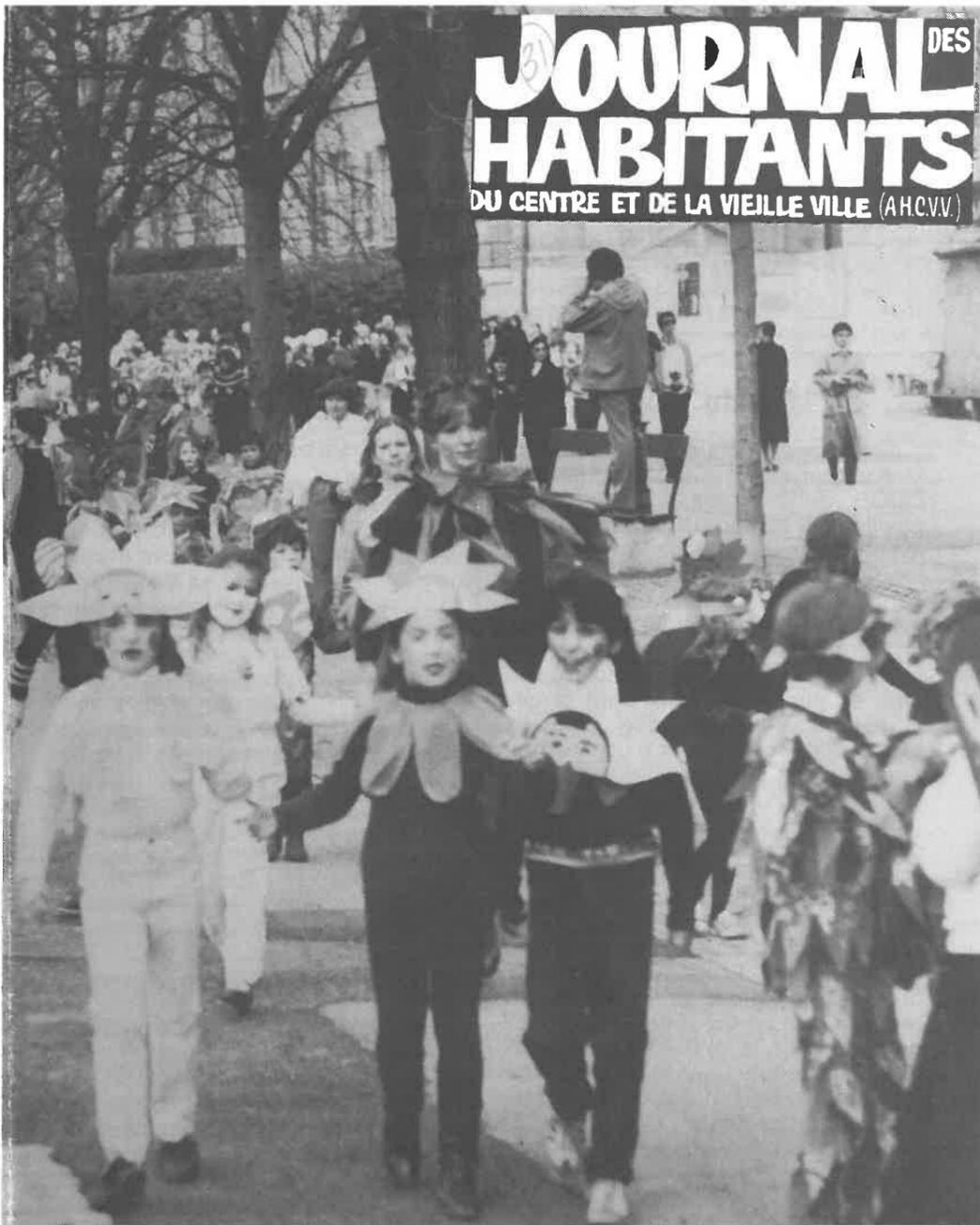
Affiches - Posters - En-têtes de lettres
Etiquettes autocollantes - Enveloppes - Circulaires - Jeux de factures
Brochures - Thèses - Prix courants - Cartes - Menus.



4, rue du Port, 1204 Genève
Téléphone (022) 21 60 50

1, place Saint-Gervais, 1201 Genève
Téléphone (022) 32 67 04

JOURNAL DES
HABITANTS
DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)



NUMÉRO 31 · AVRIL 1987 · Paraît 5 fois par an

Editeurs responsables: Pierre-Yves JORNOD, Alain GALLET, Roman JUON
Régie des annonces: Pierre A. MONNET

Editorial

Elections Gaministratives

Les politiciens sont souvent trop sérieux. Nous ne résisterons pas au plaisir de faire de la publicité au seul parti qui mette de l'humour dans la campagne pour les élections administratives. Renouant avec la tradition des partis gags, certains n'ont pas hésité à se doter d'un programme qui traduit une volonté très claire de ne pas se préoccuper de cohérence.

Nos tristes partis ont eu bien de la peine à se mettre d'accord sur une politique commune et globale en matière de circulation. Lors du dernier discours de St-Pierre, les partis gouvernementaux unanimes ont promis d'améliorer les transports publics, de diminuer la circulation en ville, etc.

Ce mariage contre nature promettait trop; il nous faisait rêver. Le voile est enfin tombé, montrant le vrai visage de la mariée. C'est pourquoi nous saluons aujourd'hui la prise de position suivante:

«Je suis pour la construction d'un grand parking dans cette région (ndlr: Alhambra). Comme un peu partout où on peut en édifier d'ailleurs. Ça ne peut que soulager les encombrements de la circulation.»

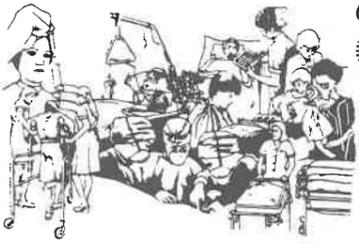
Le bonus de la Ville de Genève est de 30 millions de francs. Qu'en faire? Promouvoir l'habitat à bon marché? Construire des écoles ou des crèches? Des espaces culturels? Des maisons pour personnes âgées? Peccadilles... Non, non. L'urgence des urgences, la priorité des priorités, c'est le parking: 600 places à

l'Alhambra, 1000 de plus sous Plainpalais, 500 à la place Sturm, 1000 au Pré-l'Evêque, 450 aux Casemates, 500 sous l'Observatoire, 500 sous St-Antoine, 300 à Villereuse, 1000 dans le second sous-lacustre: rendez-vous compte, on peut encore facilement créer 6000 places dans le centre. Et à quel prix? A 30.000 francs la place, il n'en coûterait guère qu'environ 200 millions; 7 ans du bonus de la Ville; à peine quarante fois la somme prévue pour des aménagements cyclistes d'ici à 1990.

De plus, une telle politique encouragerait la création urbanistique. Il faudrait bien imaginer des accès à tous ces parking. Mais, pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Oui, mille fois oui à une triple traversée de la rade (deux tunnels et un pont), oui à un prolongement de l'autoroute Blanche jusqu'à Rive, et surtout, oui à une traversée en tunnel sous la Vieille-Ville.

Et pourquoi ne proposerions-nous pas, dans la foulée, une subvention à l'achat d'une deuxième voiture, une réduction des impôts pour les véhicules parcourant plus de 30.000 km par année ou la suppression de la surtaxe sur l'essence? Tout doit être fait pour permettre l'exercice de ce droit fondamental: se déplacer librement.

Allons, notre choix est fait. Cette année, nous voterons pour la clairvoyance, et nous n'oublierons pas Madeleine ROSSI, auteur de la citation ci-dessus (La Suisse du 23.3.87).



Caisse-maladie et accidents
CHRETIENNE-SOCIALE

Etes-vous personnellement
bien assuré?

TÉL. 20 50 47

16, rue des Chaudronniers

Place du Rhône

Selon ce que nous avons entendu, M. Ketterer aurait d'abord refusé à la COOP qu'elle puisse installer un pavillon sur la Place du Rhône, durant les travaux de reconstruction du magasin COOP-City. Puis, réfléchissant, il aurait décidé que tout de même cela était possible. Après tout, en effet, cette place exposée à tout vent (le vent, à Genève, joue un rôle de plus en plus important), dont l'aménagement a donné des cheveux blancs à passablement d'urbanistes, pouvait enfin servir à quelque chose (ou à quelqu'un).

Ce sont les symptômes d'une maladie grave, qui semble atteindre nombre de politiciens. Doublée de fièvre électorale (à laquelle le cas mentionné ici est particulièrement sensible), c'est la peur du vide qui ne les lâche plus. Projets tous azimuts, promesses à droite et à gauche. On rattrape tout ce qui a été laissé pour compte dans la précédente législature. On y ajoute dans la précipitation le superflu. Le but est d'occuper le plus de territoires possibles. Et Genève semble devoir se remplir jusqu'au dernier recoin (voir également l'art. sur la Place Sturm).

Pour les personnes qui de la place de la Fusterie, aimaient sentir et voir, dans la distance, l'autre rive, l'île Rousseau, puis le lac, tintin! c'est fini. Le regard bute sur le pavillon. Dans l'autre sens, le Temple de la Fusterie, et ce qu'il reste de cette place massacrée, est «définitivement» masqué.

Pour tous ceux qui, devant la peur du vide, rêvent (et mettent en chantier) un urbanisme de densification maximum, suivra peut-être, pour les remercier de leur dévouement, le vertige du pouvoir. Toute la ville les suivra-t-elle dans leur chute? Mais, chut, les réjouissances sont pour bientôt.



L'AHCW

L'Association des Habitants vous recommande de rajouter sur votre bulletin de vote les candidats faisant partie de l'association:

Véronique PALFY Etat d'Urwenne
Andrienne SOUTER Parti socialiste
Marie-France SPIELMANN Parti du travail
Brigitte VAUCLAIR Parti démocrate chrétien
Alexandre WISARD Parti écologiste Genevois
Roman JUON Parti socialiste

BLANCHISSERIE TEINTURERIE
M. et Mme G. Mori

Travail fait à la main Livraison

Tranchées-Net

3, rue Charles-Bonnet
Tél. 47.35.72

8 à 13h - 14 à 18h30
Ouvert le samedi 10h-19h

BURGENER

atelier d'encadrement
d'art - vitraux
entreprise de vitrerie,
stores, miroiterie

11, rue de l'hôtel de ville
1204 Genève - tél. 20 42 70

atelier:
21, rue prévost-martin
1205 Genève - tél. 20 42 32

La Fête du Printemps de la maison des Petits à Saint-Antoines

Samedi 21 mars par un soleil radieux, la veille il neigeait encore, la maison des petits comme une ruche en éveil présentait quatre spectacles. Le cirque de la maison des petits.

- Le printemps n'arrive pas
- Il n'y a plus de printemps
- Voici le printemps vraiment
- Le printemps de Vivaldi

Tous les parents ou presque, le cœur serré d'émotion, pour moi une larme de plus, c'était le premier spectacle de ma fille! On pourra revoir cette journée en vidéo. Quel invention, quel travail, bravo les enfants bravo les maîtresses c'était génial. Il faudra remettre ça, le printemps ça vaut vraiment la peine. A l'entracte, le buffet de l'association des parents d'élèves gardé par l'Association des habitants (AHCWV). Des pâtisseries à se faire sauter l'estomac et du sirop de glace à la température du jour. La prochaine fois on préparera le vin chaud.

A 11 h 00 c'est le cortège à travers la Vieille Ville pour aller rendre hommage au vieux marronnier de la Treille, référence officielle du printemps genevois. En effet, monsieur Pierre Stoller avait annoncé la sortie de la première feuille la veille. Après quelques mots notre santier lança des bonbons sous l'œil attendrie de la présidente madame Claire-Lise Humbert-Prince et de monsieur Guy-Olivier Segond.

Un grand merci surtout à Bonaventure et ses ânes, c'est un maître de l'animation. Quand à la fanfare, elle fut presque au complet à la Treille avec ses bonhommes.

Qu'y a-t-il de plus sain et émouvant que les enfants de notre quartier? Rien. Alors chers maîtresses de la maison des petits refaites des fêtes tous les jours.

R. Juon ■



Jaume Plensa
SUD
0111

Jaume Plensa

exposition 26 mars - 23 avril

1, place de l'Île - 1204 Genève

Logement: une information rassurante mais des chiffres qui inquiètent

Un débat qui tourne en rond lors de notre assemblée de février. Christian GROBET et Claude HAEGI, ravis, se félicitent et se réjouissent de la politique du canton et de la ville en matière de logement. Mais la vraie question a-t-elle été posée?

D'un côté, donc, des autorités qui se veulent rassurantes, voire lénifiantes: bien sûr, la population de la ville a fortement décliné durant les années septante, mais elle remonte depuis 1980; certes, la crise règne encore, mais c'est le cas pour tout le canton; le marché est tendu, mais les récentes lois limitant les démolitions ou les changements d'affectation ont un effet stabilisant et empêchent les abus; les logements sont chers, mais la ville et le canton font un gros effort pour l'aide personnalisée au logement. Seul point noir pour nos orateurs: le commerce dans la Vieille-Ville est trop souvent de luxe, et il n'est pas normal qu'il faille recourir à des subventions pour permettre l'ouverture d'une épicerie sur la colline.

QUELQUES CHIFFRES:

Evolution de la population du centre ville entre 1970 et 1985: **baisse de 18%**

Proportion de ménages constitués d'1 personne:

Canton	Centre Ville	Vieille Ville
24%	35%	42%

En face, pourtant, l'inquiétude perce à l'heure des questions. Et certains chiffres cités indiquent que la situation est bien loin d'être stabilisée: de moins en moins de logements habités par des familles, une proportion croissante de résidences secondaires (pied-à-terre), une forte proportion de «ménages» qui ne sont constitués que d'une seule personne. La répartition entre les divers types de logement diffère sensiblement de la situation qui règne dans les autres quartiers de la ville. Les lois sont malmenées. Des amendes de plusieurs dizaines de milliers de francs ne parviennent pas à mettre un frein à la volonté de certains de transformer des appartements en bureaux. Le temps joue pour eux: il n'est pas possible de tout surveiller, ni d'assurer un contrôle à long terme des autorisations accordées. Surtout, les lois n'ont que peu d'impact sur la hausse des loyers. Et il suffit bien souvent de changer plusieurs fois de locataires pour atteindre tout à fait normalement des loyers prohibitifs. Bien sûr, il est légalement possible de s'opposer à une hausse injustifiée lors d'un changement de locataires, mais la pression est telle aujourd'hui qu'il faut être téméraire pour traîner un régisseur devant les tribunaux avant la conclu-

sion du bail. C'est ainsi que, d'une manière générale, les rares logements disponibles dans le quartier sont inaccessibles à la majorité des familles. Que penser par exemple de cet appartement de 6 pièces au premier étage d'un immeuble, proposé récemment à un membre de notre comité au prix de 6'000 francs par mois, sans les charges?

Les conséquences à long terme d'une telle situation sont difficiles à évaluer. Il est cependant certain que le premier risque est démographique. Ainsi que le relève Alain DUPRAZ dans la Tribune de Genève du 11 février dernier, les chiffres cités lors de notre soirée «peuvent donner une idée de la population d'aujourd'hui dans ce quartier, une population à l'évidence pas très portée sur la famille... ou bien qui ne le peut pas, à cause des contraintes dues au type de logements mis à disposition.» Ce problème touche d'ailleurs de près notre comité: deux de nos membres, chacun père d'un enfant, risquent de devoir quitter la colline faute d'y trouver l'appartement qui leur permettrait d'accueillir un deuxième enfant (voir demande d'échange dans ce journal). L'autre risque majeur est de type sociologique: quelle famille à revenu modeste pourrait encore espérer se loger dans la Vieille Ville? Nous nous acheminons inévitablement vers un centre ville réservé aux ménages disposant de revenus moyens à supérieur. Si on ne saurait parler de «ghetto de riches», il faut bien prendre conscience que les activités se déroulant dans un quartier sont fonction de la population qui y réside, et que l'absence d'une réelle mixité entre les différentes classes sociales provoque un appauvrissement de la vie du secteur. En témoignent d'ailleurs la disparition progressive des activités artisanales, les difficultés que rencontrent les commerces de détail, le changement de caractère des établissements publics, toutes modifications qui profitent exclusivement à un type de commerce qui ne participe pas à l'animation quotidienne de la ville.

L'habitat dans la Vieille Ville se transforme. La représentativité de toutes les couches de la population n'y est plus assurée. Que peut-on faire? Prenons l'exemple des projets concernant l'Alhambra: l'Etat de Genève se propose d'y construire une quarantaine de logements, dont la gestion pourrait être assurée par la ville. Une bonne occasion d'élargir le choix de logements proposés? Malheureusement non: MM. GROBET et HAEGI tiennent pour inéluctable la construction d'immeubles de qualité, vu la nature du site. En conséquence, le prix des appartements des étages inférieurs, les moins chers, ne pourra

descendre en-dessous de 6'000 francs par pièce et par année. Pour un quatre pièces, et compte tenu du barème d'aide appliqué par la ville, le salaire des heureux bénéficiaires devra être de plus de 5'000 francs par mois! Plus de la moitié des ménages de la ville de Genève sont en-dessous de ces chiffres. Il aurait pourtant été possible d'imaginer d'autres solutions: une construction moins sophistiquée, l'attribution d'un des immeubles à une coopérative d'habitation, etc.

QUELQUES CHIFFRES:

Le prix de location minimum pour les constructions récentes est de **3'200.- par pièce et par an.**

La Ville de Genève subventionne les locataires de la façon suivante: Subvention maximum de **60%** sur le prix réel de location avec pour but que le loyer ainsi obtenu corresponde à un effort d'environ **15%** du revenu du groupe familial.

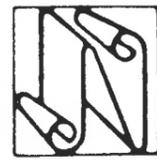
Prix de la location à prévoir pour les immeubles de l'Alhambra: environ **6'000.- par pièce et par an.**

Coût d'un appartement de 4 pièces: **24'000.- par an.** Loyer mensuel: **2'000.-**

Subvention maximum de 60% = **1'200.- par mois.**

Le locataire devant fournir un effort de 15% de son salaire, il faudra donc gagner **5'400.-** par mois au minimum pour avoir droit au 4 pièces le moins cher et le plus subventionné des immeubles de l'Alhambra.

Lorsque le débat tourne ainsi en rond, lorsque les autorités se satisfont d'une situation qui conduit inévitablement à la déstructuration d'un quartier, il ne sert à rien de déplorer la disparition du petit commerce. Face à une économie privée qui a fait du centre un terrain de bataille dont l'enjeu se chiffre en centaines de millions de francs, la seule politique raisonnable consisterait à se donner les moyens d'une intervention réparatrice. Le privé ne peut pas construire ici des logements bon marché. L'Etat non plus. Seules une volonté manifeste de préserver la mixité et une prise de conscience des enjeux permettront de débloquer les fonds nécessaires pour mettre sur le marché des appartements accessibles aux bas revenus. C'est la condition première d'une renaissance de la vie et de l'animation dans le quartier. Subventionner une épicerie sans lui assurer une clientèle potentielle, c'est frapper un coup d'épée dans l'eau, c'est se donner bonne conscience. ■



papeterie nyffeler
9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

Jeux



Combien d'irrégularités relevez-vous dans cette image?

Question subsidiaire: Combien d'entre elles ont été sanctionnées?



Tissus de Provence
Ameublements
Décoration - Cadeaux

16, rue Etienne-Dumont
Téléphone 20 64 33



Sélection de jouets
10, Etienne-Dumont Téléphone 20 40 47



lunettes jean lafont

5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE
1204 GENÈVE
TÉLÉPHONE (022) 28 22 11



MET LE MONDE
ET SES TRESORS
A VOTRE PORTEE

14, Rue Etienne-Dumont - Tél. 21 76 21 / Genève

Assemblée mensuelle

Nous vous invitons à assister lundi 13 avril à 20 heures 30, dans la salle de l'école Ferdinand-Hodler, à notre prochaine assemblée mensuelle. M. Guy-Olivier SEGOND, conseiller administratif, nous présentera l'état d'avancement du projet de câblage en fibres optiques de la ville de Genève. Rappelons qu'il s'agit de permettre aux habitants de la ville de recevoir directement par câble plusieurs programmes de radio ou de télévision, mais aussi de faciliter la communication dans les deux sens entre les abonnés et le central. Dans ce sens, ce projet intéresse tout particulièrement les personnes âgées qui pourraient grâce à ce réseau être reliées directement à un organisme de surveillance qu'elles pourraient prévenir en cas de malaise, accident, etc. C'est pourquoi le deuxième thème de la soirée concernera justement certains aspects du travail du dicastère de M. SEGOND auprès des personnes âgées. ■

Bienvenue Miguel

Les anciens membres de notre association se rappellent tous du combat mené de 1980 à 1984 par Miguel Sanz pour obtenir la préservation du logement dans les immeubles 12-14 place Longemalle. Cette bataille souvent solitaire avait permis la préservation de plusieurs logements à prix raisonnable. Après quelques années d'exil provisoire dans un autre quartier de la ville, Miguel a réintégré en janvier son ancien appartement rénové. Nous lui souhaitons la bienvenue dans les rues basses et nous réjouissons de le revoir participer à nos activités. Nous reviendrons d'ailleurs dans notre prochain journal sur les péripéties de cette bataille juridique, car elles illustrent de manière exemplaire les étapes par lesquelles les locataires soucieux de préserver leur cadre de vie doivent passer. ■

Comité et Journal de l'AHCVV

Le comité de l'AHCVV compte dix-huit membres, c'est bien. Mais ce n'est jamais suffisant, et nous invitons tous ceux qui ont envie de s'engager plus activement pour leur Vieille-Ville à venir nous rejoindre. Nous lançons aussi un appel à tous ceux qui seraient d'accord de venir étoffer le comité de rédaction du journal: le travail ne manque pas! ■

Sapin de Noël 1986

Comme chaque année, un certain nombre de commerçants ont accepté de participer par des dons à notre traditionnel sapin de Noël au Bourg-de-Four. Nous tenons ici à leur exprimer notre reconnaissance. Il s'agit des galeries K et Diorama, et des commerces Pizzo, Tilène, Dem, Chouttes, Jullien, Helves, Rev-vacances et Naville. ■

BULLETIN D'ADHESION À L'A.H.C.V.V.

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville: (Cotisation annuelle Fr. 20.-)

Nom: _____

Adresse: _____

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.
Rue St. Victor 4, 1206 Genève.

L'air est pollué, le vent souffle où il veut, les girouettes tournent

Tout va bien, population. Et même si vos poumons en prennent un coup, si vous avez quelques irritations et maux de gorge, la tête qui tourne, ou simplement l'impression que ça ne sent pas très bon, vous prenez le combiné du téléphone, vous faites le 812.112, vous retenez votre respiration et vous écoutez les résultats du jour sur les taux de pollution de l'air. Vous attendez la fin du message, la mise en garde: «Abstenez-vous de prendre vos voitures... Utilisez les transports en commun... etc.». Parfois s'y ajoute une petite fantaisie des auteurs de ces messages: le jour de notre appel, c'était la fable de «La cigale et la fourmi».

Puis, qu'est-ce que vous faites? Vous ne sortez plus? Vous mettez les enfants en pension en montagne? Vous courez acheter un masque à gaz? Vous vous enfermez dans votre voiture et allez faire un tour du côté du Salève?

Il existe, selon l'ordonnance fédérale OPAIR (qui s'inspire de recommandations de l'OMS), des normes de pollution à ne pas dépasser. Même si les autorités cantonales, qui sont compétentes en la matière, ont jusqu'en 1991 pour les faire respecter, personne ne semble soulever le fait que les chiffres sont

DES COTES D'ALERTE, à partir desquelles des mesures contraignantes doivent être prises.

La rumeur laissait entendre que l'autre jour, au moment du Salon de l'auto, la pollution due aux voitures était telle, que le Conseil d'Etat aurait hésité à prendre des mesures de semonce, afin que les avertissements qui paraissent dans tous les journaux ne restent pas totalement lettre morte, mais passent un minimum dans les faits. Juste une fois, pour voir. Il aurait hésité, mais il n'a pas pris de mesure.

La pollution continue donc, le trafic automobile s'accroît. Les conducteurs, pour le moment, sont censés, ou font semblant de ne rien savoir. Tout le monde, ou presque s'en fout. L'information semble jouer le rôle d'oreiller de paresse, ou même de somnifère. De plus, chaque électeur étant un automobiliste, et chaque automobiliste un mécontent en puissance, il s'agit, surtout en période électorale, de ne pas heurter les susceptibilités.

Prenons notre mal en patience. Mais jusqu'à quand? Et nos enfants, eux, pourront-ils attendre? Ont-ils la même résistance physique que nous?

Nous sommes très inquiets. M. Segond également, qui a rappelé, lors de l'Assemblée générale de l'AST, que le canton de Genève avait été le seul à s'opposer au projet d'ordonnance, et que ce sont ces mêmes fonctionnaires qui sont chargés de la faire appliquer. «C'est aussi le problème de l'autorité publique **qui doit prendre les choses en mains, et ne pas laisser s'effiloche les compétences.** [...] l'absence de volonté

d'aller plus loin qu'un simple numéro de téléphone [...], souligna encore M. Segond.

Notre inquiétude se mue en méfiance devant l'attitude totalement irresponsable de certains politiciens. Nous avons été scandalisés par la prise de position de M. Ducret, qui déclarait tout de go, dans le no de février du mensuel zurichois BILANZ, «qu'il ne voyait pas comment nous pourrions limiter la circulation à Genève. [...] Nous allons continuer à dépasser les limites.» Quelques jours plus tard, retournement; cette fois c'est le Conseiller d'Etat qui parle, au nom du Conseil d'Etat, comme Président du Conseil d'Etat:

– «[...] il y a manifestement lieu de prendre des mesures dans notre canton». Le souffle de l'opinion publique, à défaut de la bise salutaire, a fait tourner la girouette. Mais les mesures, nous les attendons toujours. Ou plutôt les mesures sont mesurées, diffusées, publiées. Mais le sens de «prendre des mesures» avait pour nous une toute autre signification. Et si l'on se réfère aux mesures que pense prendre la postulante libérale à un poste de l'Exécutif municipal pour libérer (ou libéraliser) le trafic automobile (cf. notre éditorial), ainsi que d'autres candidats du Parti libéral, la catastrophe (et nous pesons nos mots) n'est plus très loin.

De quel poids M. Ducret a-t-il pesé lorsque le Conseil d'Etat délibérait des «mesures à prendre» lorsque les cotes d'alertes étaient dépassées (et elles le sont encore régulièrement)? Dit-il toujours que Genève est un cas particulier, auquel il faut appliquer des solutions particulières, c'est-à-dire pas de solution du tout? Ou pas d'autres que celle d'attendre? D'attendre que se lève un autre vent, celui de la colère?

Hors des passions, des coups de cœur et des écœurements, si c'est possible, nous tenterons de donner dans notre prochain numéro des détails sur cette fameuse Ordonnance OPAIR, les chiffres genevois, et la façon dont ils sont collectés.

A l'heure d'envoyer nos textes à l'imprimerie, nous recevons par le courrier, ce jeudi 2 avril, le rapport du Service cantonal d'écotoxicologie. Sous la rubrique «Moyenne du mois de mars 1987», nous citons le paragraphe suivant: «**Dioxyde d'azote:** En l'île, la limite de 80 microgrammes par m³ a été dépassée 18 fois, alors qu'elle ne doit l'être qu'une fois par année. Même en étant optimiste, on ne peut compter atteindre la valeur limite moyenne annuelle de 30 microgrammes par m³. [...]» ■

GRAND MAMAN est demandée d'urgence pour seconder une maman et ses deux enfants.
Tél. 20 00 86



FACTORY

Restaurant-Bar
13, rue de la Fontaine
Tel. 022/28 61 00

Ouvert dimanche à jeudi jusqu'à 01h00. Ouvert vendredi et samedi jusqu'à 02h00.

Cuisine chaude à toute heure.

ALHAMBRA

Pourquoi voter pour quoi?

Si le recours au TF, qui sera sans aucun doute déposé, n'aboutit pas, les citoyens seront amenés à voter à propos de l'Alhambra. Le Grand Conseil s'est en effet prononcé pour la recevabilité de l'initiative, le vendredi 13 mars.

Le débat juridique a été très disputé, mais cache mal, à notre avis, que cette décision est avant tout politique. Il semble y avoir là-dessous pas mal de magouilles, à la démesure des intérêts qui sont en jeu. Si d'un point de vue juridique, il y a toujours moyen de prouver que cette initiative est constitutionnelle, combien d'autres, plus gênantes et posant des questions plus troublantes, ont été balayées pour vice de forme, ou dorment encore dans les tiroirs. Ce ne serait pas la première fois que la politique, ou des intérêts financiers très puissants, feraient tourner la tête des juristes. Alors: voter pour que cette parcelle soit libérée, qu'elle devienne un lieu constructible, d'accord, mille fois d'accord. Mais si voter «oui» signifie se rallier aux projets des de Tolédo et Cie, alors un million de fois non. Et l'ambiguïté est là, tout comme le nœud inconstitutionnel de l'initiative.

De façon tout à fait générale une autre remarque s'impose, que S. Bimpage (alors journaliste au Journal de Genève) avait formulée, et pour laquelle il s'était attiré les foudres de la gent libérale. Nous citons: «Last but not least, les députés [M. Jaquet, Schaeffer, de Tolédo] souhaitent un référendum, prédisant que «le peuple saura trancher». Sans doute: mais n'est-il pas à craindre que les citoyens votent en fonction de leurs «mauvaises» habitudes de surutilisation de la voiture? Or c'est justement contre les mauvaises habitudes que le Conseil d'Etat entend combattre.»

C'est ainsi que la démagogie tente de rendre la démocratie caduque.

Nous avons également des préoccupations d'un autre ordre, qui dépassent le terrain juridique, et mettent en question le rôle des autorités politiques genevoises. Construire un parking de près de 700 places, en plein centre ville, revient à nier complètement les injonctions que contient l'Ordonnance fédérale OPAIR, dont l'un des buts essentiels est, d'ici à 1991, d'obliger les autorités cantonales à prendre des mesures drastiques de limitation de la circulation automobile dans les centres des villes. Or 600 ou 700 places ce sont des nuisances à n'en plus finir, un trafic démultiplié, au pied de la Vieille-Ville, dans un cadre urbanistique qui ne s'y prête absolument pas (rues étroites se terminant en cul-de-sac, lieux d'habitations, etc.).

D'autre part existe une autre ordonnance fédérale qui recommande, dans le cadre de la politique des transports d'interdire la construction de parkings au centre des villes, et de tout faire pour développer les transports en commun. Pour ces deux motifs, la construction telle qu'elle est prévue par les milieux des commerçants, des banques, du secteur tertiaire, serait contraire aux lois.

A Genève, de plus en plus, l'exception devient la règle, ou si l'on veut un complet dérèglement, dont nous habitants, sans pouvoir, sans représentation, finissons toujours par faire les frais. ■

Schott
encadreur

2, rue Calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50

Place Sturm: Autorités cherchent zone verte, si possible classée, à bâtir

Devant plus de 50 personnes, réunies à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AHCVV, le 9 mars, MM. Wellhauser et Ketterer se sont employés à exposer tous les arguments favorables à la construction d'un Hôtel des archives à la Place Sturm.

Le premier, dont le Département est responsable des Archives cantonales, se préoccupa de justifier la nécessité de construire un tel bâtiment, à l'instar de villes de mêmes dimensions. Le lieu dans lequel les archives se trouvent maintenant est trop exigu. La mémoire de l'histoire de Genève, ville et canton réunis, mérite enfin un endroit, où l'entreposage, la restauration, la consultation, la recherche puissent s'effectuer dans des conditions optimum. Après un bref historique de la recherche d'un site idéal (dans laquelle M. Grobet échoua), il démontra que la Place Sturm s'avère être le seul endroit judicieux. A part quelques arguments techniques, l'élément-clé est que les archives ne peuvent s'éloigner du centre historique de la cité, où l'on trouve également les institutions politiques, les centres décisionnels principaux de l'Etat et de la Ville, mais également les musées, et l'Université.

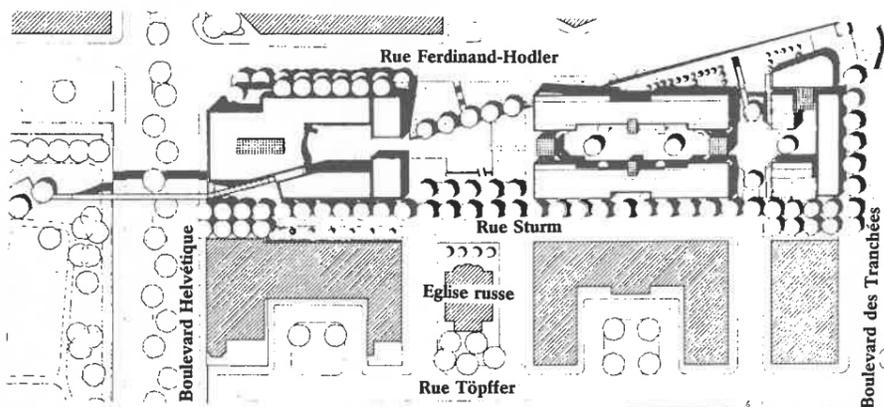


En second, M. Ketterer consacra son exposé au contenant (forme du bâtiment, volumétrie du projet, problématique urbanistique et architecturale, intégration à l'histoire du site). Il fut relayé par un des architectes responsables des plans présentés, mandaté par la Ville, dont l'exposé, très documenté, savant et passionnant mettait en avant une réflexion architecturale originale.

Tout était parfaitement pensé, et, de fait il ne s'agissait plus que de verser dans l'approbation sans réserve. Il y a d'ailleurs une aura de politique du fait accompli qui nimbe ce projet, et impose à la consultation démocratique un rôle purement formel. En effet, sur le principe, les deux orateurs ne doutaient pas que le Grand conseil

voterait aisément le déclassement de cette zone verte, façon genevoise, puisque occupé, depuis 30 ans, par des pavillons «provisoires» servant actuellement au Collège Calvin. C'est donc sur ce sujet délicat que vinrent les premières questions d'un auditoire plutôt méfiant.

à des fins d'harmonie, que cet Hôtel des archives se construise dans une de ces communes, qui justement se plaignent de n'être que des cités-dortoirs, des laissés-pour-compte, sur le plan culturel, de la croissance? Par exemple, pourquoi ne pas utiliser Battelle (plutôt que d'y mettre des



Pourquoi détruire une zone verte? Pourquoi prévoir un ensemble architectural, qui s'il n'est pas d'une hauteur énorme (au maximum 12 m.), s'avérera être tout de même une masse bâtie très impressionnante? La Vieille-Ville est déjà sujette à d'importantes nuisances. Le chantier, puis le parc à voiture (même si une partie des 330 places est réservée aux habitants), ne vont-ils pas fortement les augmenter?

D'autres questions s'en prirent à cette volonté de centralisation que pratiquent les autorités communales et cantonales. Sous prétexte que le territoire s'étend sur 15 km² seulement, avec la plus forte densité d'habitation et de construction, elle persévère dans cette **logique de concentration**, en cherchant à utiliser au mieux, c'est-à-dire le plus possible, toutes les surfaces libres possibles. Si cette zone verte est détruite, pourquoi ne pas s'attaquer ensuite (et des promoteurs pourraient le suggérer) à celle de St. Antoine, qui par ailleurs, **tout à fait illégalement**, sert actuellement de parking? Peut-on laisser commencer ce grignotage, de surcroît par les autorités politiques qui devraient plutôt se montrer les instigatrices d'un autre type de développement de l'urbanisme? N'est-ce pas justement parce que le territoire est exigu qu'il faut encourager la décentralisation? Un bon équilibre entre ville et canton n'exigerait-il pas,

centaines d'étudiants, qui eux ont véritablement besoin d'être en ville, où ils apportent l'animation, la vie)?

A l'heure de la télématique, peut-on justifier qu'un Hôtel des archives, qui reçoit en gros 40 personnes par jour, soit le motif de détruire un espace vert, qui s'il était réellement aménagé (en place de jeu, en aire de repos, y compris en boisant son talus...) représenterait un poumon supplémentaire dans ce centre ville qui étouffe?

Reste le problème des 100 logements. Leur apport ne serait pas négligeable dans un quartier qui s'est fortement dépeuplé. Mais ne sont-ils pas dans ce projet, proportionnellement, comme ce qui permet de justifier tout le reste? Densification pour densification, pourquoi alors ne pas réaliser là un projet «tout-logement», qui rétablisse vraiment l'équilibre entre l'habitat et les secteurs tertiaires et commerciaux?

Nous n'en sommes qu'au début de cette affaire. Chaque question mérite d'être réfléchie. Toutefois trente à trente cinq millions semble une grosse somme pour ce bâtiment qui n'est pas exempt des marques de la politique de prestige que réalisent la Ville et l'Etat de Genève. D'autres priorités (Ecoles, maternités, crèches et jardins d'enfants, pistes cyclables et aménagements urbains proches des habitants...etc.) nous sembleraient aujourd'hui d'une urgence plus cruciale. ■

Plaques de vélos et billets de train

L'Association suisse des transports a ouvert l'an dernier son agence genevoise au 16 rue des Chaudronniers. A l'époque où on songe au renouvellement des plaques de vélos ou de vélomoteurs, il nous a paru utile de vous signaler que vous pouvez les obtenir à l'agence en question, ainsi d'ailleurs que tous vos billets de train (avec un délai d'une semaine), la carte orange des TPG et un certain nombre d'arrangements touristiques. Acheter dans le quartier? Une bonne façon de limiter les déplacements inutiles et polluants! ■

- Carte orange des TPG Fr. 45.-
- Plaques vélos (au lieu de Fr. 7.-) Fr. 5.90

AGENCE AST
16, rue des Chaudronniers

L'agence est ouverte:
du mardi au vendredi,
de 13 h à 17 h 45,
☎ 022 29 29 44

Ecole Secrétariat

(ANCIENNE ECOLE PIGIER)

Speedwriting School

boulevard des Tranchées

entrée 20, rue Sturm - 1206 Genève
Tél. 022 / 47 36 30

EN PASSANT

Avez-vous remarqué que, depuis que les chiffres de la pollution sont publiés quotidiennement, les taux d'oxydes d'azote relevés en l'île sont régulièrement au-dessus du maximum fixé par les autorités fédérales? ■

Petites annonces

[Gratuites pour les membres de l'AHCVV]
(Veuillez envoyer votre correspondance à l'un des trois éditeurs responsables)

Famille en voie d'agrandissement échange 4 pièces, à la rue du Perron, traversant, 5^{ème} étage, clair, avec vue, Gérance immobilière municipale, loyer 825.- Fr. contre 5 pièces, ou plus, loyer environ 1000.- Fr. - Tél. 28 58 24.

Un couple, et un enfant, habitant un 4 pièces à la rue du Perron, recherchent un appartement plus grand (5-6 pièces) pour accueillir un second enfant. Nos disponibilités financières nous interdisent les folies. Le loyer, charges comprises, ne devra pas dépasser 1200.- Fr.

Bien que locataire de la Gérance immobilière municipale, nous sommes favorables à un échange, et recevrons toute proposition avec enthousiasme. Veuillez appeler, le soir, dès 20 h 00, le 21 55 63